

Fiche de données de sécurité

page: 1/12

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 02.11.2010

Version: 6.0

Produit: **COMET FLY®**

528 00 F

(30355023/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 02.11.2010

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

COMET FLY®

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Dangers possibles (conforme à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les yeux et la peau.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets toxiques possibles sur le développement ou substances préoccupantes pour la fertilité dans l'espèce humaine

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

| fenpropimorphe

Teneur (W/W): 37,9 %
Numéro CAS: 67564-91-4
Numéro-CE: 266-719-9
Numéro INDEX: 613-124-00-0
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 38, 63, 51/53

pyraclostrobine

Teneur (W/W): 10,1 %
Numéro CAS: 175013-18-0
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 23, 38, 50/53

solvant naphta

Teneur (W/W): $\geq 30,7\%$ - $\leq 33,9\%$
Numéro CAS: 64742-94-5
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 65, 66, 51/53

alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

Teneur (W/W): $\geq 8,6\%$ - $\leq 10,6\%$
Numéro CAS: 68002-96-0
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 23, 50

| docusate sodique

Teneur (W/W): $\geq 3,9\%$ - $\leq 4,7\%$
Numéro CAS: 577-11-7
Numéro-CE: 209-406-4
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36/38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers Secours

Indications générales:
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Le produit emballé doit être protégé contre le dépassement des températures indiquées.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Couleur: orange
Odeur: aromatique(s)

Valeur du pH: 9,1
(10 g/l, 20 °C)

Température de cristallisation: < -20 °C

Intervalle d'ébullition:

Données se rapportant au solvant

Données relatives à : solvant naphta
Intervalle d'ébullition: 244 - 292 °C

Point d'éclair: env. 109 °C (Directive 92/69/CEE, A.9)
Inflamabilité: pas facilement inflammable
Auto-inflamabilité: température: 340 °C (Méthode: Directive 92/69/CEE, A.15)
pression: 999 - 1.011 mbar

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Pression de vapeur:

Données se rapportant au solvant

Données relatives à : solvant naphta
Pression de vapeur: 0,003 kPa
(20 °C)
0,025 kPa
(38 °C)
0,028 hPa
(50 °C)

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 02.11.2010

Version: 6.0

Produit: **COMET FLY®**528 00 F
(30355023/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 02.11.2010

Densité:	0,99 g/cm ³ (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
Densité relative:	0,994 (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
Densité apparente:	ne s'applique pas	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable	
Tension superficielle:	env. 36,1 mN/m (20 °C; 0,38 %(V))	(Directive 92/69/CEE, A.5, Ring method)
	env. 35,2 mN/m (20 °C; 1 %(V))	(Directive 92/69/CEE, A.5, Ring method)
Viscosité dynamique:	env. 49,1 mPa.s (20 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
	20 mPa.s (40 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
Viscosité, cinématique:	20,4 mm ² /s (40 °C)	(OECD 114)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 500 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): env. 2,0 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde : N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Manque de données.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité pour le développement

Données relatives à : fenpropimorphe

Evaluation du caractère tératogène:

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,071 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,2 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,1 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

| *Données relatives à : fenpropimorphe*
| *Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):*
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

| *Données relatives à : pyraclostrobine*
| *Données sur l'élimination:*
0 - 10 % (28 j) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE 10%, FENPROPIMORPHE 38%)

RID

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 02.11.2010

Version: 6.0

Produit: **COMET FLY®**

528 00 F

(30355023/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 02.11.2010

d'expédition: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient
PYRACLOSTROBINE 10%, FENPROPIMORPHE 38%)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
N° d'identification: UN 3082
Étiquette de danger: 9, EHSM
Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient
PYRACLOSTROBINE 10%, FENPROPIMORPHE 38%)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
N° d'identification: UN 3082
Étiquette de danger: 9, EHSM
Polluant marin: OUI
Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient PYRACLOSTROBINE 10%,
FENPROPIMORPHE 38%)

Sea transport

IMDG

Hazard class: 9
Packing group: III
ID number: UN 3082
Hazard label: 9, EHSM
Marine pollutant: YES
Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
PYRACLOSTROBIN 10%, FENPROPIMORPH
38%)

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
N° d'identification: UN 3082
Étiquette de danger: 9, EHSM
Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient PYRACLOSTROBINE 10%,
FENPROPIMORPHE 38%)

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 9
Packing group: III
ID number: UN 3082
Hazard label: 9, EHSM
Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
PYRACLOSTROBIN 10%, FENPROPIMORPH
38%)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales****Directives UE:**

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.
N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 02.11.2010

Version: 6.0

Produit: **COMET FLY®**

528 00 F

(30355023/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 02.11.2010

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement/étiquette en vigueur en France.:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.3	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3.20	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: FENPROPIMORPHE,
PYRACLOSTROBINE, SOLVANT NAPHTA

Autres prescriptions

selon Directive 67/548/CEE, annexe I

Repr. Cat. 3 - Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets toxiques possibles sur le développement ou substances préoccupantes pour la fertilité dans l'espèce humaine

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1172

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs : 24 heures après le traitement
Port de protection obligatoire pour les travailleurs.

16. Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
T	Toxique
Xi	Irritant.
22	Nocif en cas d'ingestion.
38	Irritant pour la peau.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
23	Toxique par inhalation.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
Date / mise à jour le: 02.11.2010
Produit: **COMET FLY®**

Version: 6.0

528 00 F
(30355023/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 02.11.2010

spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.